



Association québécoise
des professeur.e.s de français

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

L'AQPF est en faveur de la réforme des règles d'accord du participe passé

Québec, 16 novembre 2021 - Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 29 octobre dernier lors du congrès 2021 au Fairmont le Château Frontenac, les membres de l'Association québécoise des professeur.e.s. de français (AQPF) se sont positionné.e.s favorablement à propos de la réforme de l'accord du participe passé. Ainsi, trois propositions ont été retenues:

- L'AQPF manifeste son appui à la réforme de l'accord du participe passé telle que proposée par le Conseil international de la langue française (CILF) et appuyée par la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF).

Selon cette réforme, tout participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* (pronominal ou non) peut s'accorder avec le sujet et tout participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* peut rester invariable. Pour plus de détails, consultez le <http://participepasse.info/>

- L'AQPF demande au ministère de l'Éducation de revoir les critères de correction ainsi que les exigences des programmes scolaires en matière d'accord du participe passé.
- L'AQPF participe à la promotion et à la diffusion de la réforme de l'accord du participe passé, notamment sous forme de formation aux membres.

À propos de l'AQPF

[L'Association québécoise des professeur.e.s de français \(AQPF\)](#), qui regroupe des acteurs et des actrices de tous les niveaux d'éducation, est une association indépendante et n'est liée à aucune instance politique. Sa mission est de contribuer à la qualité et à l'amélioration de l'enseignement du français.

-30-

Source:

Antoine Dumaine, vice-président aux communications
Association québécoise des professeur.e.s de français,
info@aqpf.qc.ca | 450-923-9422.